

DELIBERATION N° 77/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCAZION**
2 septembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

5 septembre 2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	14
Présents	08
Votants	11

L’AN DEUX MIL VINGT ET DEUX, le 15 SEPTEMBRE, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel DABOUT - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Catherine FILIPOV - Madame Anne JOSEPH - Monsieur Germain LELARGE - Monsieur Didier PAPELOUX - Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

EXCUSÉS : Madame Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Madame Emmanuelle MELLOTT-KRISTY donne pouvoir à Monsieur Michel DABOUT, Madame Sophie NGUYEN VAN MAI donne pouvoir à Madame Catherine FILIPOV, Madame Sophie DIERRE, Madame Corinne DROUEN, Monsieur David MARES.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Germain LELARGE.

**ACHAT DE LA PARCELLE B 690
8 rue Maréchal Foch
Décision modificative n° 5**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle B n°690, située au 8 rue Maréchal Foch, d’une surface de 37 m², contenant une maison et une cour est à vendre au tarif de 107 000€.

Ce montant comprend 7 000€ de frais d’agence.

Les frais notariés sont estimés à 10 000€.

Monsieur le Maire précise que ce bien se situant derrière le snack, serait une intéressante acquisition pour la commune.

Cette dépense n’ayant pas été budgétée, il est proposé aux Conseillers de transférer la somme de 50 000€ de l’article 022, 15 000€ de l’article 020 et 52 000€ de l’article 21281 vers l’article 2132.

Monsieur le Maire propose que les actes soient préparés par Maître Maxime GRAILLOT, notaire en résidence à Deauville.

APRES DELIBERATION

Accusé de réception - Ministère de l’Intérieur

014-211407556-20220915-D77-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE l'achat de ce bien au tarif de 117 000€.

AUTORISE les transferts de dépenses d'investissement suivants :

- Prélever 50 000€ du compte 022,
- Prélever 15 000€ du compte 020,
- Prélever 52 000€ du compte 21281,
- Inscrire 117 000€ au compte 2132.

AUTORISE Maître Maxime GRAILLOT, notaire en résidence à Deauville, à faire toutes les démarches nécessaires à cet achat.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

